

Département de la Loire-Atlantique

Commune de Nantes

ENQUETE PUBLIQUE

Site du Centre Commercial de la Boissière

Projet de déclassement de parcelles publiques
métropolitaines

Rapport



Fabienne LEBEE, inscrite sur la liste d'aptitude 2019 des commissaires enquêteurs

Le 05 octobre 2021

Table des matières

1	Notice explicative de l'enquête publique	3
1.1	Rappel de la procédure de déclassement	3
1.2	Déroulement de la procédure d'enquête	3
1.3	Déroulement de l'enquête.....	4
1.3.1	Préparation de l'enquête	4
1.3.2	Composition du dossier.....	5
2	Objet de l'enquête publique de déclassement	5
2.1	Situation	5
2.2	Objet de l'enquête	6
2.3	Occupation actuelle	8
2.4	Projet urbain - Urbanisme.....	8
2.5	Projet prévu	10
3	La participation du public	11
3.1	Pendant les permanences	11
3.2	Hors permanence	11

Annexes

1 Notice explicative de l'enquête publique

1.1 Rappel de la procédure de déclassement

La voirie communale se compose des voies publiques affectées à la circulation générale, ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public. Elle est par principe inaliénable. Les communes qui souhaitent céder une partie de ces espaces doivent donc respecter une procédure aboutissant à leur déclassement du domaine public.

L'article L.141-3 du code de la voirie routière, modifié par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 définit le cadre juridique des déclassements de voies publiques : « *le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal [.....] Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. [.....] l'enquête rendue nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale propriétaire de la voie.* »

Selon les termes du rapport de présentation :« *Les emprises à déclasser répondent à la définition des biens dépendant du domaine public. Il convient donc, conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière et conformément à l'article L134-1 du code des relations entre le Public et l'Administration, d'organiser une enquête publique préalable au déclassement.* »

L'article 141-12 du code de la voirie définit l'autorité compétente pour procéder aux classements et déclassements. L'établissement public de coopération intercommunale Nantes Métropole exerce la compétence « voirie », le conseil métropolitain est donc compétent pour décider les classements et déclassements des voiries métropolitaines.

L'enquête publique, comme définie à l'article L 134-2 du Code des relations du public avec l'Administration, « *a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative. Les observations et propositions recueillies au cours de l'enquête sont prises en considération par l'administration compétente avant la prise de décision* ».

La procédure de déclassement des espaces publics du domaine communal doit être réalisé conformément aux articles L141.2 à L141.4 et R141.4 à R141.9 du code de la voirie routière et aux articles R.134-1 à R.134-32 du code des relations entre le public et l'administration.

1.2 Déroulement de la procédure d'enquête

Madame la Présidente de Nantes Métropole a pris un arrêté n° 2021-694 en date du 30 juillet 2021 portant ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement de parcelles publiques métropolitaines sur le site du centre commercial de la Boissière.

Cet arrêté désigne un commissaire enquêteur, précise l'objet de l'enquête, les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête et les heures et le lieu où le public peut prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

Cet arrêté d'enquête publique et l'avis d'enquête ont été affichés :

- A la mairie centrale de Nantes,

- A la mairie annexe de Nantes Nord,
- Au siège de Nantes Métropole,
- Au pôle Erdre et Cens.

Par ailleurs, l'avis d'enquête a fait l'objet de 2 publications dans les journaux à diffusion locale à savoir :
- Ouest France en date du 23 août 2021 et du 13 septembre 2021,
- Presse Océan en date du 23 août 2021 et du 13 septembre 2021.

L'avis d'enquête était également consultable sur le site internet de Nantes Métropole à l'adresse <https://metropole.nantes.fr/participer/consultations-reglementaires/enquetes-publiques/avis-denquetes-publiques>

Toutes ces modalités d'affichage, de publication et de notifications ont pour but de permettre au public d'être informé de cette enquête.

Trois affiches de l'avis d'enquête ont été apposées sur les lieux, elles étaient visibles depuis l'espace public.

1.3 Déroulement de l'enquête

La présente enquête a eu lieu du 10/09/2021 au 24/09/2021 soit pendant une période de 15 jour consécutive.

L'enquête publique a été ouverte à la mairie annexe de Nantes Nord, ainsi qu'au pôle de proximité Erdre et Cens.

Les dossiers d'enquête (format papier) étaient consultables :

- à la mairie annexe de Nantes Nord du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h15 à 17h30,
- au pôle de proximité Erdre et Cens du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30.

Il était également possible pendant cette période d'envoyer ou de déposer un courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie annexe de Nantes Nord.

Le commissaire enquêteur a assuré par ailleurs dans le cadre de cette enquête trois permanences à la mairie annexe de Nantes nord :

- le 10/09/2021 de 9h00 à 12h00,
- le 15/09/2021 de 9h00 à 12h00,
- le 24/09/2021 de 14h00 à 17h30.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont clos et signés par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmet à Madame la présidente de Nantes Métropole, le dossier et les registres accompagnés de ses conclusions motivées. Son rapport doit être laissé à la disposition du public durant un an.

Nantes Métropole peut alors, suite à la prise en compte de ce rapport, décider du déclassement des emprises concernées, puis procéder à leur cession.

1.3.1 Préparation de l'enquête

Une réunion préalable, pour définir les conditions de l'enquête a eue lieu le 2 septembre 2021 avec Mme Loiseau du Pôle Erdre et Cens Direction Générale Territoires, Proximité, Déchets et Sécurité -chargée des affaires foncières. La visite du site a été effectuée le jour même. A cette occasion j'ai pu constater la réalité des affichages sur le site concerné. Des photographies des lieux d'affichages sur place sont présentées en

annexe 2. Les affiches sont visibles et lisibles depuis la voie publique. La vérification de la réalité des affichages en mairie annexe Nantes Nord et au pôle Erdre et Cens a été effectuée le même jour.

Le constat de l’affichage en mairie de Nantes et au siège de Nantes Métropole a été effectué le 16 septembre 2021.

A l’ouverture de l’enquête, les registres ont été cotés et paraphés par mes soins. J’ai procédé également à l’authentification du dossier d’enquête et de tous les documents reçus en cours d’enquête.

A la clôture de l’enquête, les pièces administratives ont été complétées par les certificats d’affichage, (annexe 3) délivrés par Nantes Métropole et la mairie de Nantes.

1.3.2 Composition du dossier

Le dossier mis à la disposition du public se présente sous la forme d’une chemise cartonnée renfermant plusieurs sous-dossiers. Un sommaire se trouve dans la première pochette. Le dossier est composé des pièces suivantes :

- un dossier administratif comprenant : l’arrêté d’ouverture n°2021-694, l’avis d’enquête publique, les textes régissant l’enquête publique, les avis parus dans la presse,
- un dossier technique présentant un plan de situation et une notice explicative.

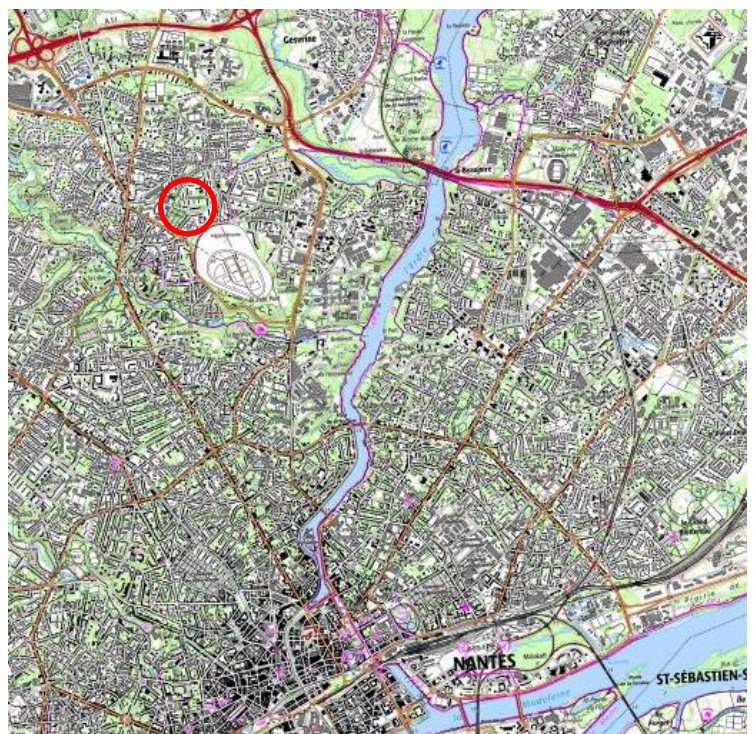
Un registre d’enquête y est adjoint, spécialement ouvert à cet effet. Les observations formulées par le public sont recueillies sur ce registre à feuillets non mobiles.

Le dossier technique présente un plan de situation et les textes qui régissent l’enquête publique et l’autorité compétente. La notice explicative indique notamment l’objet du projet de déclassement et les raisons pour lesquelles il a été retenu, la nomenclature des parcelles dont le transfert est envisagé, l’état parcellaire, et les dépenses engagées pour cette procédure.

2 Objet de l’enquête publique de déclassement

2.1 Situation

Le projet se situe au nord de Nantes dans le quartier dit de la Boissière. Ce quartier est situé à environ 4,5 km au nord du centre-ville de Nantes. Il est localisé à l’ouest de la vallée de l’Erdre et entre les vallées du Cens au sud-ouest et du Gesvres au nord-est.





L'allée piétonne a été agrandie afin de maintenir un accès à l'arrière des commerces pour les livraisons.

à

2.3 Occupation actuelle

Actuellement le parking situé à l'arrière du centre commercial est peu utilisé. En effet, celui-ci étant laissé en partie à l'abandon, le stationnement est surdimensionné. Les espaces privés sont également peu entretenus. On compte environ 4 cellules commerciale en activité : 1 café, une épicerie orientale, et 2 coiffeurs. L'état général n'encourage pas la clientèle extérieure à venir.

La réhabilitation du centre commerciale annoncée en 2017 grâce à l'ANRU n'a pas pu être réalisée au vu d'une situation foncière compliquée.

Le quartier assiste également à des problèmes de deals et de trafics, générateurs de nuisances importantes et d'incivilités et de dégradations continues des espaces publics.

Extrait du traité de concession d'aménagement

Le Centre Commercial du quartier de la Boissière a été construit dans les années 60.

Le terrain d'assiette du Centre Commercial est propriété de Nantes Métropole Habitat (anciennement l'Office Public d'HLM) qui a conclu, les 9 et 15 juin 1964, avec la SCI de la Boissière-Fantaisie un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans, soit jusqu'au 15 janvier 2063.

Il regroupe aujourd'hui une dizaine de commerçants (coiffeur, boucher, boulanger, etc ...) qui bénéficient pour partie de baux commerciaux de droit commun ou de baux dérogatoires.

Le Centre Commercial est particulièrement vétuste et présente des risques importants en termes de sécurité et de salubrité. Sa gestion n'est plus assurée.

2.4 Projet Global Nantes Nord - Urbanisme

Ce déclassement est rendu nécessaire pour effectuer une opération d'aménagement dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de la Boissière, inscrite dans le **Projet Global Nantes Nord**.

Lancé par une réunion publique en juin 2016 par la Maire-Présidente, le Projet Global Nantes Nord vise à la transformation du territoire dans l'ensemble de ses composantes et de façon totalement co-construite avec les habitants. Il compte cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : Bout des Landes, Bout des Pavés, Chêne des Anglais, Petite Sensive et Boissière.

Appuyé par la concertation avec les acteurs locaux, le projet global Nantes Nord a identifié les 5 grands objectifs dont celui d'améliorer l'attractivité / la diversité résidentielle et la qualité spatiale avec la démolition de 348 logements sociaux (principalement les T3/T4 et grands logements) afin de désenclaver le quartier et permettre son ouverture; la construction de 1 130 logements en diversifiant les typologies d'habitats; la réhabilitation de certains ensembles de logements; la densification maîtrisée aux abords des grands tracés.

Deux des objectifs du projet Global qui sont en adéquation avec le projet sectoriel de la Boissière sont de :

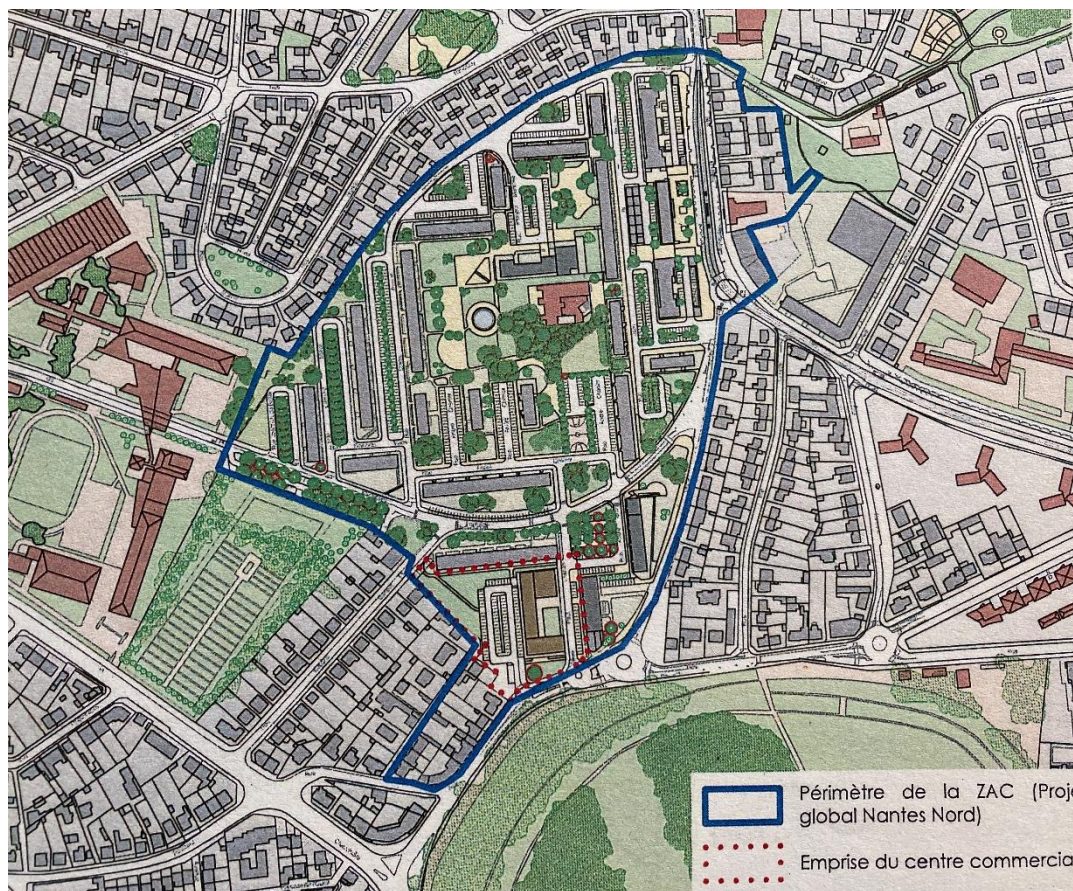
- renouveler l'offre commerciale en implantant des commerces en pied d'immeubles existants et projetés,
- construire des logements en diversifiant les typologies d'habitat.

Le projet global Nantes Nord a été retenu car il œuvre en faveur d'un quartier prioritaire de la politique de la Ville désigné par l'ANRU.

Par délibération du 28 juin 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé la signature du traité de concession d'aménagement du Projet Global Nantes Nord à Nantes. La concession a été signée avec Loire Océan Métropole Aménagement le 7/08/2019 et notifiée le 30/08/2019.

Les missions de l'aménageur consistent notamment à diriger les études réglementaires et opérationnelles, réaliser certains aménagements et équipements, acquérir les emprises foncières nécessaires et commercialiser des terrains viabilisés. Il assure également la gestion globale de l'opération afin de mettre en œuvre le programme prévu.

Pour rendre opérationnel ce volet renouvellement urbain, Nantes métropole a choisi de créer une zone d'aménagement concertée (ZAC). La concertation publique s'est achevée le 13 septembre 2021.



Extrait du dossier d'enquête

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) a été approuvé par le Conseil métropolitain en date du 5 avril 2019. Le quartier de la Boissière est situé en zone UM « zone urbaine » a pour objectif de favoriser la mixité des fonctions urbaines (logements, bureaux, équipements et services), la mixité sociale, la diversité des formes bâties et la qualité des paysages urbains le long des rues ».

Le projet se situe dans le secteur UMb qui correspond aux quartiers de grands ensembles ou de projets urbains à la morphologie spécifique.

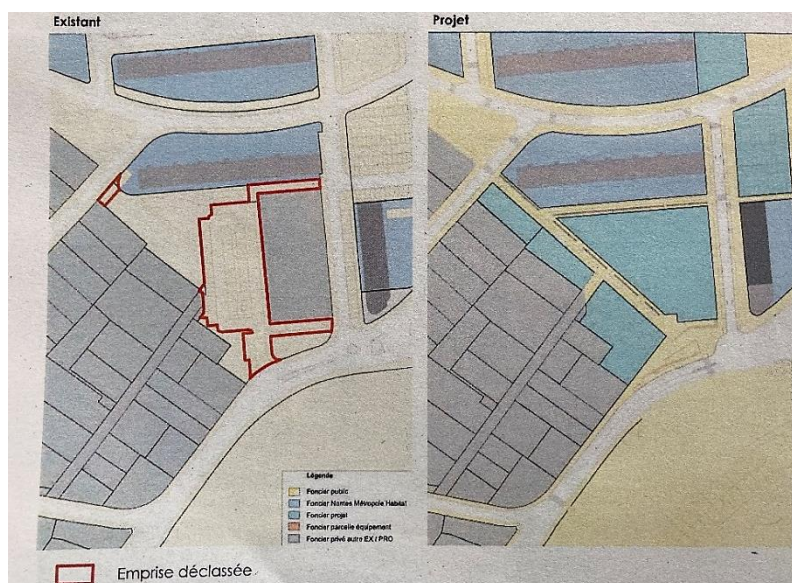
2.5 Projet prévu

Le déclassé des espaces de stationnement est justifié par la démolition du centre commercial supprimant ainsi les besoins en stationnement. Une opération d'aménagement mixte est prévue au niveau de l'aire de stationnement, de l'espace public et du centre commercial ; Environ 95 logements seront répartis dans différents typologies d'habitats associant habitat individuel groupé et collectifs. Un micro-centre commercial sera repositionné en pied d'immeuble. Le projet urbain sera réalisé en 2 phases de travaux.



Extrait du dossier d'enquête

L'aménageur en charge du projet, mandaté par Nantes métropole, est Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA). Ce foncier sera ensuite céder à un promoteur immobilier.



Extrait du dossier d'enquête

3 La participation du public

Les registres d'enquête sont présentés en annexe 4.

3.1 Pendant les permanences

Vendredi 10 septembre 2021 : Aucune visite

Mercredi 15 septembre 2021 : Une visite

Vendredi 24 septembre 2021 : Aucune visite

Une seule personne s'est déplacée pendant une permanence et deux personnes sont venues consulter le dossier durant l'enquête.

La personne que j'ai reçue est une riveraine qui venait chercher des renseignements sur le projet. Elle n'a pas inscrit de remarque directe sur le déclassement car elle souhaitait surtout connaître l'avenir du centre commercial.

Cette riveraine, habitant le quartier depuis longtemps a été rassurée par le projet car elle est en attente de changement de l'image du secteur. Elle m'a dit qu'elle devait aller voir ses voisins pour leur expliquer le but et la finalité de l'enquête publique.

3.2 Hors permanence

Aucune inscription n'a été portée dans les registres déposés au Pôle Erdre et Cens

Aucune observation n'a été reçue par courrier

A l'expiration du délai d'enquête les registres d'enquête ont été clos par mes soins.

ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté municipal

Annexe 2 : Publicité et affichage

Annexe 3 : Certificats d'affichage

Annexe 4 : Extrait du registre d'enquête

**Annexe 1 : Arrêté n°2021-694 du 30 juillet 2021 prescrivant l'ouverture de
l'enquête publique**



Pôle Erdre et Cens

Arrêté n°2021- 694 .

Arrêté relatif à l'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement des emprises publiques métropolitaines sur le site du centre commercial de la Boissière, parcelles cadastrées OV549, OV550, OV553, OV555, OV556, OV557, OV558, OV560, OV563 sur la commune de Nantes

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L134-1 et suivants, R134-5 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L. 141-3, L141-12, R141-4 et suivants

Vu l'arrêté n°2020-539 du 21 juillet 2020 portant délégations de la Présidente aux Vice-présidents,

Vu l'arrêté n°2021-691 du 12 juillet 2021 portant délégations de la Présidente aux Vice-présidents pendant la période estivale,

Vu la liste de l'année 2021 arrêtée par la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude à la fonction de Commissaire Enquêteur,

Vu le dossier relatif au projet de déclassement des emprises publiques métropolitaines sur le site du centre commercial de la Boissière sur le territoire de la commune de Nantes, en vue de leur cession,

Considérant que la situation foncière nécessite de recourir à la procédure de déclassement,

Considérant que, pour ce faire, il y a lieu de procéder à une enquête publique, dès lors que l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation des emprises à déclasser,

Arrête

Article 1. Le projet de déclassement des emprises publiques métropolitaines sur le site du centre commercial de la Boissière sur le territoire de la commune de Nantes, sera soumis à enquête publique dans les formes prescrites par les textes législatifs et réglementaires susvisés.

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20210730-2021_694ARR-AR
Date de télétransmission : 30/07/2021
Date de réception préfecture : 30/07/2021

Article 2. L'enquête publique se déroulera du vendredi 10 septembre 2021 au vendredi 24 septembre 2021 inclus à la mairie annexe de Nantes Nord, 41 route de la Chapelle-sur-Erdre à Nantes - siège de l'enquête, ainsi qu'au pôle de proximité Erdre et Cens situé 48 Boulevard Einstein à Nantes, soit pendant une période de 15 jours consécutifs.

Article 3. Madame Fabienne LEBEE est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Article 4. Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans tout le département quinze jours au moins avant le début de celle-ci. Cet avis sera rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches :

- à la mairie centrale de Nantes, 2 rue de l'Hôtel de Ville,
- à la mairie annexe de Nantes Nord 41 route de la Chapelle-sur-Erdre,
- au siège de Nantes Métropole, 2 cours du Champ-de-Mars à Nantes,
- au pôle Erdre et Cens, 48 boulevard Einstein à Nantes,

ainsi que sur les lieux concernés par le projet de déclassement ou à proximité, quinze jours avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

L'affichage sera maintenu en place pendant toute la durée de l'enquête.

L'avis pourra être consulté en ligne sur le site internet <https://metropole.nantes.fr>

Un certificat d'affichage justifiant de l'accomplissement de cette formalité sera joint au dossier d'enquête publique.

Article 5. Les pièces du dossier seront déposées pendant 15 jours consécutifs, du vendredi 10 septembre 2021 au vendredi 24 septembre 2021 inclus :

- à la mairie annexe de Nantes Nord 41 route de la Chapelle-sur-Erdre - siège de l'enquête, ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h30,
- au pôle Erdre et Cens, 48 boulevard Einstein à Nantes, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier à la mairie annexe de Nantes et au pôle Erdre et Cens.

Les observations ou réclamations du public pourront être consignées sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Madame la Commissaire Enquêteur.

Elles pourront également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur (à l'adresse désignée ci-après) qui les annexera au registre d'enquête après les avoir visées et datées :

Madame la Commissaire Enquêteur
Mairie annexe de Nantes Nord
41 route de la Chapelle-sur-Erdre
44300 NANTES

Pour être recevables, ces courriers devront être reçus pendant la durée de l'enquête.

Article 6. Madame la Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie annexe de Nantes Nord 41 route de la Chapelle-sur-Erdre à Nantes :

- le vendredi 10 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 15 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 ;
- le vendredi 24 septembre 2021 de 14h00 à 17h30.

A l'expiration du délai d'enquête, Madame la Commissaire Enquêteur constatera sur les registres la clôture de l'enquête et transmettra, dans un délai d'un mois, le dossier et les registres à Madame la Présidente de Nantes Métropole. Elle y joindra son rapport relatant le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées, en précisant si elle est favorable ou non au projet de déclassement.

Article 7. Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur pourront être consultés par le public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, au pôle de proximité Erdre et Cens situé 48 Boulevard Einstein à Nantes.

Article 8. Le montant des frais et indemnités afférents à cette enquête sera à la charge de Nantes Métropole.

Article 9. Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole et Monsieur le Receveur des Finances de Nantes Municipale, Madame la Directrice du pôle Erdre et Cens, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 30 JUIL, 2021

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Affichage au
30 JUIL, 2021

Fabrice ROUSSEL



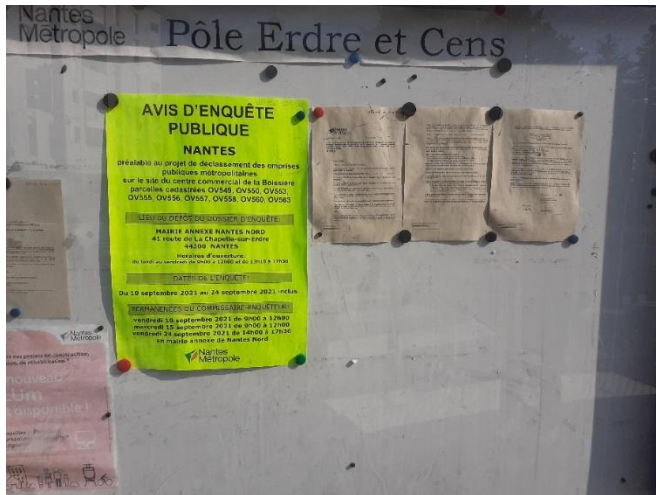
Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20210730-2021_694ARR-AR
Date de télétransmission : 30/07/2021
Date de réception préfecture : 30/07/2021

Annexe 2 : Publicité et affichage

Affichage en mairie annexe : avis et arrêté



Affichage au niveau du site Pole Erdre et Cens de Nantes Métropole

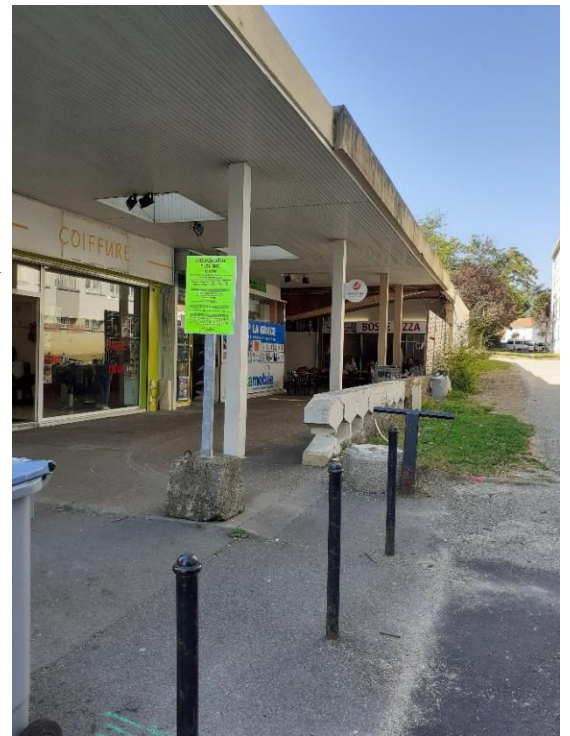


Affichage au siège de Nantes métropole



Enquête publique sur le projet de déclassement de parcelles publiques métropolitaines

Affichage sur site



Publicité Presse

Maugés (Villedieu
ngers, Sèvremoine
en Mauges)

épouse;
Blainvilliers,
e, ses fils
;
re-petits-enfants ainsi
le vous font part du

ude **CHIRON**
90^e année.
la maison funéraire
eau Frères de
es à partir de 14 h ce

igieuse sera célébrée
nt 2021, à 10 h 30, en
ieu-la-Blouère de
Mauges.

ent lieu de faire-part et
ts.
ur
es.fr

Frères,
Mauges,

, Changé
(56), Vannes (56)
s-sur-Loire (49)

onnu, aimé et estimé,
t avec tristesse du

dré **RIBOUX**
alier de Notre Dame

nt 2021 dans sa

Jeudi, son épouse;
Michel Robert,
ale Riboux,
Riboux,

pe, Maria,
Pierre, Hermine,
e, Camille, Lucie, Paul,
;
Marcelo,

enfants;
ix-Jeudi,
s.

igieuse sera célébrée
t 2021, à 15 heures, v
ssiale de
suivie de l'inhumation.

funérarium de Craon.
18 h.
e sincèrement toutes
i prendrons part à sa
culièrement
semble du personnel
on, pour leur
ur gentillesse.
ou messes.
de faire part et de

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départe-
ments du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€, la minute).
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020, 4,07 € ht
la ligne.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 dé-
cembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce
concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mis-
es en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics Procédure adaptée

Commune de Saint-Malo-de-Guersac

Travaux de construction et d'entretien
des voiries communales

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : commune de Saint-Malo-de-
Guersac. Correspondant : M. Jean-Michel Grand, 12, rue Aristide-Briand,
44550 Saint-Malo-de-Guersac, tél. 02 40 91 16 94, fax 02.40.91.17.08.
Courriel : stephane.rochelle@saintmalodeguersac.fr

Adresse Internet du profil d'acheteur :
<https://demat.centraledesmarchés.com/7060245>

Type d'organisme : commune.

Objet du marché : travaux de construction et d'entretien des voiries communales.

Type de marché : travaux.

L'avis implique un accord-cadre.

Caractéristiques principales : accord-cadre à bons de commande travaux de voirie
et réseaux divers.

Durée : 1 an renouvelable 3 fois.

Minimum : 20 000 euros TTC, maximum : 500 000 euros TTC.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en
fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (lettre d'invita-
tion, cahier des charges...).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 28 septembre 2021 à 12 h 00.

Date d'envoi du présent avis : 18 août 2021.

Immobilier

Céder du terrain peut obliger à boucher sa fenêtre

Céder le terrain qui jouxte sa maison peut obliger à obturer les
fenêtres qui donneront dès lors sur la propriété d'autrui.

La Cour de cassation a confirmé cette obligation faite à un pro-
priétaire après le partage d'une cour qui était jusqu'à présent uti-
lisée en commun avec le voisin.

La loi interdit de disposer de "vues" sur la propriété voisine, à
moins que ces vues ne soient situées à 1,90 m au moins de la
limite de propriété. Selon la Cour, la question ne concerne pas
seulement les fenêtres nouvelles. Les fenêtres anciennes ou "qui
ont toujours existé" deviennent illégitimes si la propriété du terrain
voisin est cédée à un tiers car elles deviennent des "vues" sur la
propriété voisine.

(Cass. Civ 3, 7.9.2017, H 15-19.501).

**MARCHÉS
PUBLICS :
AUTANT DE
PLATEFORMES
QUE D'ACHETEURS !!**

Avis administratifs

Préfecture de la LOIRE-ATLANTIQUE
Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau des procédures
environnementales et foncières
Commune
de SAINT-BREVIN-LES-PINS
Concession des plages

Nantes Métropole
Commune de NANTES
**AVIS D'OUVERTURE
D'UNE ENQUÊTE
PUBLIQUE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2021/BPEF/106
en date du 28 juillet 2021 une enquête
publique est ouverte à la mairie de Saint-
Brevin-les-Pins, pendant une période de
32 jours consécutifs, du
jeudi 19 août 2021 au lundi 20 septem-
bre 2021 portant sur la demande présen-
tée par la commune de Saint-Brevin-les-
Pins d'attribution de la concession des
plages nord de Saint-Brevin-les-Pins
(plage de Branly).
M. Pascal Dréan, Ingénieur conseil en or-
ganisation à la retraite, est désigné en
qualité de commissaire enquêteur. Il est
chargé de diriger l'enquête et de recevoir
les observations du public en mairie de
Saint-Brevin-les-Pins (1, place de l'Hôtel-
de-Ville, 44250 Saint-Brevin-les-Pins) aux
dates et heures ci-après et selon les mo-
dalités mises en place par la mairie :
- jeudi 19 août 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,
- samedi 21 août 2021 de 9 h 00 à
12 h 00,
- vendredi 27 août 2021 de 14 h 00 à
17 h 00,
- mardi 7 septembre 2021 de 9 h 00 à
12 h 00,
- lundi 20 septembre 2021 de 14 h 00 à
17 h 00.

En raison de la crise sanitaire liée à l'épi-
démie de Covid-19, les modalités d'ac-
cueil du public peuvent évoluer, les horai-
res d'ouverture peuvent être restreints et
la prise de rendez-vous rendue néces-
saire.

Pendant la durée de l'enquête, le public
pourra prendre connaissance du dossier
« papier » d'enquête publique et du do-
ssier numérique sur un poste Informati-
que, en mairie de Saint-Brevin-les-Pins
aux jours et heures d'ouverture des ser-
vices au public et selon les modalités d'ac-
cueil du public en vigueur.

La consultation du dossier d'enquête pu-
blique est également possible sur le site
Internet de la préfecture de la Loire-Atlan-
tique :

www.loire-atlantique.gouv.fr;
ou directement sur la plateforme numé-
rique accessible ici :
<http://concession-des-plages-de-saint-brevin-enquetepublique.net>

Le dossier comporte la demande de
concession et le projet de contrat de con-
cession, comprenant les conditions finan-
cières de la concession, accompagné
des avis obligatoires des autorités admi-
nistratives.

Le public pourra consigner ses observa-
tions et propositions sur le registre d'en-
quête ouvert à cet effet en mairie de
Saint-Brevin-les-Pins. Le public pourra
également déposer ses observations
directement sur le registre dématérialisé
à l'adresse suivante :

<http://concession-des-plages-de-saint-brevin-enquetepublique.net>

accessible également sur le site Internet de
la préfecture de Loire-Atlantique. Les
observations et propositions pourront
également être adressées par écrit au
commissaire enquêteur en mairie de
Saint-Brevin-les-Pins (1, place de l'Hôtel-
de-Ville, 44250 Saint-Brevin-les-Pins) ou
par voie électronique à l'adresse sui-
vante :

concession-des-plages-de-saint-brevin-enquetepublique.net

La taille des pièces jointes ne pourra ex-
céder 500 Mo. Seuls les courriels reçus
pendant le temps strict de l'enquête se-
ront pris en compte. Les observations se-
ront mises à la disposition du public sur
le registre dématérialisé et visibles de
tous.

Toute personne peut, sur sa demande et
à ses frais, obtenir communication du
dossier d'enquête publique auprès de la

Par arrêté n° 2021-694 en date du 30 juil-
let 2021, Mme la Présidente de Nantes
Métropole a prescrit l'ouverture de l'en-
quête publique, sur le territoire de la com-
mune de Nantes, préalable au déclasse-
ment des emprises publiques
métropolitaines sur le site du centre
commercial de La Boissière, parcelles cadas-
trées OV549, OV550, OV553, OV555,
OV556, OV557, OV558, OV560, OV563.
Les pièces du dossier seront déposées à
la mairie annexe de Nantes Nord,
41, route de La Chapelle-sur-Erdre,
44300 Nantes, siège de l'enquête, ainsi
qu'au pôle de proximité Erdre et Cens,
48, boulevard Einstein, 44300 Nantes,
pendant 15 jours consécutifs, du 10 sep-
tembre 2021 au 24 septembre 2021 in-
clus.

Le public pourra les consulter pendant
cette période, au sein de la mairie annexe
de Nantes Nord, du lundi au vendredi de
9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 30,
et au pôle de proximité Erdre et Cens, du
lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et
de 13 h 30 à 17 h 30.

Les personnes souhaitant formuler des
observations pourront les consigner sur
les registres ouverts à cet effet, ou les
adresser par écrit au commissaire enqué-
teur pendant toute la durée de l'enquête
à l'adresse suivante : Mme la Commis-
saire enquêteur, mairie annexe de Nan-
tes, 41, route de La Chapelle-sur-Erdre,
44300 Nantes.

Mme Fabienne Lebée, sans emploi, dési-
gnée commissaire enquêteur, se tiendra
à la disposition du public à la mairie an-
nexe de Nantes Nord :

- le 10 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,
- le 15 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,
- et le 24 septembre de 14 h 00 à 17 h 30.

Après avoir entendu toutes les personnes
intéressées et examiné les observations
consignées sur le registre d'enquête, le
commissaire enquêteur établira un rap-
port faisant état de ses conclusions.

Le rapport et les conclusions motivées du
commissaire enquêteur seront tenus à la
disposition du public à Nantes Métropole,
pôle Erdre et Cens, 48, boulevard
Einstein, 44300 Nantes.

Pour tous renseignements complémentai-
res, veuillez contacter Mme Florence
Loiseau (service développement urbain
et environnement du pôle Erdre et Cens)
au 02 51 83 65 43.

A NOS ANNONCEURS
Nous remercions nos annonceurs de
bien vouloir répondre, même par la
négative, aux lettres qui leur parvien-
nent de nos lecteurs, surtout si celles-ci
comportent un timbre pour la réponse

Notre territoire
UN SERVICE
100% GRATUIT
SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES
PROJETS D'AMÉNAGEMENT
PRÈS DE CHEZ VOUS OU
N'IMPORTE QU'EN FRANCE!

FAY-DE-BRETAGNE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF AUBIGNY-LES CLOUZEUX LA PLAINE-SUR-MER, NANTES, BLAIN SAUTRON

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Joséphe JAGOUX
née FORTUN
veuve de Jean JAGOUX

survenu le 20 août 2021, à l'âge de 88 ans.

De la part de :

Marie-Thérèse (+),

Edith et Jean-Pierre Boureau,

Annie et Yves Baconnais,

Jean-Pierre et Marie-Paule,

Roland (+), René,

Cécile et Stéphane, ses enfants;

Maxime (+), Marc (+),

ainsi que ses autres petits-enfants,

ses arrière-petits-enfants,

Germaine Maillard, sa sœur,

ainsi que toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée **mardi 24 août 2021, à 14 h 30, en l'église de Fay-de-Bretagne.**

Josèphe repose aux salons Couroussé.

La famille remercie particulièrement tout le personnel de l'EHPAD Saint-Joseph de Fay-de-Bretagne pour leur gentillesse et leur dévouement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Condoléances sur www.pfcouroussé.fr

PF Couroussé,
Blain, 02 40 51 35 48

MORTAGNE-SUR-SÈVRE, CHOLET

Catherine et Régis, ses enfants,
ainsi que toute la famille
vous font part du décès de

Madame Jeanne MATHIAS
née RENAUDEAU

survenu à l'âge de 90 ans.

Jeanne s'est éteinte sereinement à la maison de retraite Saint-Alexandre de Mortagne-sur-Sèvre.

Un accompagnement sera célébré **lundi 23 août 2021, à 15 h 30, au crématorium de Cholet.**

Ni fleurs, ni plaques.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Condoléances sur www.pfg.fr.

PFG Services Funéraires,
Cholet, 02 41 62 07 28

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :

Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)

e-mail : annonces.legales@medialex.fr

Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans l'Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020, 4,07 € ht la ligne.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Préfecture de la LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

Commune de SAINT-BREVIN-LES-PINS

Concession des plages

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2021/BPÉF/106 en date du 28 juillet 2021 une enquête publique est ouverte à la mairie de Saint-Brevin-les-Pins, pendant une période de 32 jours consécutifs, du jeudi 19 août 2021 au lundi 20 septembre 2021 portant sur la demande présentée par la commune de Saint-Brevin-les-Pins d'attribution de la concession des plages nord de Saint-Brevin-les-Pins (plage de Branly).

M. Pascal Dréan, ingénieur conseil en organisation à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il est chargé de diriger l'enquête et de recevoir les observations du public en mairie de Saint-Brevin-les-Pins (1, place de l'Hôtel-de-Ville, 44250 Saint-Brevin-les-Pins) aux dates et heures ci-après et selon les modalités mises en place par la mairie :

- jeudi 19 août 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,

- samedi 21 août 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,

- vendredi 27 août 2021 de 14 h 00 à 17 h 00,

- mardi 7 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00,

- lundi 20 septembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, les modalités d'accueil du public peuvent évoluer, les horaires d'ouverture peuvent être restreints et la prise de rendez-vous rendue nécessaire.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Saint-Brevin-les-Pins aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur.

La consultation du dossier d'enquête publique est également possible sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique :

www.loire-atlantique.gouv.fr

ou directement sur la plateforme numérique accessible ici :

<http://concession-des-plages-de-saint-brevin.enquetepublique.net>

Le dossier comporte la demande de concession et le projet de contrat de concession, comprenant les conditions financières de la concession, accompagné des avis obligatoires des autorités administratives.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Saint-Brevin-les-Pins. Le public pourra également déposer ses observations directement sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<http://concession-des-plages-de-saint-brevin.enquetepublique.net>

accessible également sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique.

Les observations et propositions pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Saint-Brevin-les-Pins (1, place de l'Hôtel-de-Ville, 44250 Saint-Brevin-les-Pins) ou par voie électronique à l'adresse suivante :

concession-des-plages-de-saint-brevin@enquetepublique.net

La taille des pièces jointes ne pourra excéder 500 Mo. Seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte. Les observations seront mises à la disposition du public sur le registre dématérialisé et visibles de tous.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau des procédures environnementales et foncières) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à disposition du public en mairie de Saint-Brevin-les-Pins, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Loire-Atlantique accordera ou refusera d'accorder la concession sollicitée.

Toute information concernant le projet de concession pourra être demandée auprès de : M. le Maire de Saint-Brevin-les-Pins, 1, place de l'Hôtel-de-Ville, 44250 Saint-Brevin-les-Pins.

En raison des circonstances exceptionnelles sanitaires relatives à l'épidémie de Covid-19, toute personne devra veiller au respect des mesures d'hygiène (dites « barrières ») et de distanciation sociale et, le cas échéant, se conformer aux modalités pratiques mises en place par la mairie en raison de la crise sanitaire. Préalablement à tout déplacement, il est conseillé de se renseigner auprès de la mairie afin de connaître ces modalités pratiques (éventuellement prise de rdv, se munir de son propre stylo, etc...). Le port du masque est obligatoire.

Nantes Métropole

Commune de NANTES

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2021-694 en date du 30 juillet 2021, Mme la Présidente de Nantes Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, sur le territoire de la commune de Nantes, préalable au déclassement des emprises publiques métropolitaines sur le site du centre commercial de La Bolssière, parcelles cadastrées OV549, OV550, OV553, OV555, OV556; OV557, OV558, OV560; OV563.

Les pièces du dossier seront déposées à la mairie annexe de Nantes Nord, 41, route de La Chapelle-sur-Erdre, 44300 Nantes, siège de l'enquête, ainsi qu'au pôle de proximité Erdre et Cens, 48, boulevard Einstein, 44300 Nantes, pendant 15 jours consécutifs, du 10 septembre 2021 au 24 septembre 2021 inclus.

Le public pourra les consulter pendant cette période, au sein de la mairie annexe de Nantes Nord, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 30, et au pôle de proximité Erdre et Cens, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Les personnes souhaitant formuler des observations pourront les consigner sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : Mme la Commissaire enquêteur, mairie annexe de Nantes, 41, route de La Chapelle-sur-Erdre, 44300 Nantes.

Mme Fabienne Lebée, sans emploi, désignée commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie annexe de Nantes Nord :

- le 10 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,

- le 15 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,

- et le 24 septembre de 14 h 00 à 17 h 30.

Après avoir entendu toutes les personnes intéressées et examiné les observations consignées sur le registre d'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport faisant état de ses conclusions.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à Nantes Métropole, pôle Erdre et Cens, 48, boulevard Einstein, 44300 Nantes.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter Mme Florence Loiseau (service développement urbain et environnement du pôle Erdre et Cens) au 02 51 83 65 43.

Commissaires- Priseurs LES FRAIS DE VENTE

Ventes judiciaires

Les frais de vente en sus du prix d'adjudication résultent du décret du 29/03/1985.

• CAS GÉNÉRAL : 10,764 %.

• CAS PARTICULIERS :

pour les livres et produits

alimentaires : 9,495 %.

Ventes volontaires

Depuis février 2002, les

frais ne sont plus régle-

mentés au niveau des

Presse de l'Ouest

44200 Nantes

44200 Nantes

44200 Nantes

44200 Nantes

44200 Nantes

44200 Nantes

44200 Nantes

44200 Nantes

44200 Nantes

44200 Nantes

44200 Nantes

44200 Nantes

44200 Nantes

2019
25 141
exemplaires/jour

Publications du Courrier de l'Ouest,
par l'Association pour le Soutien des
présidée par David GUIRAUD,
UNEL, M. FUCHS, F. GAUNAND,
présentée par M. L. ÉCHELARD.

44200 Nantes

44200 Nantes

44200 Nantes

44200 Nantes

44200 Nantes

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr
Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020, 4,07 € ht la ligne.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

NANTES MÉTROPOLE
Commune de NANTES

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2021-694 en date du 30 juillet 2021, Mme la Présidente de Nantes Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, sur le territoire de la commune de Nantes, préalable au déclassement des emprises publiques métropolitaines sur le site du centre commercial de La Boissière, parcelles cadastrées OV549, OV550, OV553, OV555, OV556, OV557, OV558, OV560, OV563.

Les pièces du dossier seront déposées à la mairie annexe de Nantes Nord, 41, route de La Chapelle-sur-Erdre, 44300 Nantes, siège de l'enquête, ainsi qu'au pôle de proximité Erdre et Cens, 48, boulevard Einstein, 44300 Nantes, pendant 15 jours consécutifs, du 10 septembre 2021 au 24 septembre 2021 inclus.

Le public pourra les consulter pendant cette période, au sein de la mairie annexe de Nantes Nord, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 30, et au pôle de proximité Erdre et Cens, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Les personnes souhaitant formuler des observations pourront les consigner sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : Mme la Commissaire enquêteur, mairie annexe de Nantes, 41, route de La Chapelle-sur-Erdre, 44300 Nantes.

Mme Fabienne Lebbe, sans emploi, désignée commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie annexe de Nantes Nord :

- le 10 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,
- le 15 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,
- et le 24 septembre de 14 h 00 à 17 h 30.

Après avoir entendu toutes les personnes intéressées et examiné les observations consignées sur le registre d'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport faisant état de ses conclusions.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à Nantes Métropole, pôle Erdre et Cens, 48, boulevard Einstein, 44300 Nantes.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter Mme Florence Loiseau (service développement urbain et environnement du pôle Erdre et Cens) au 02 51 83 65 43.

AVIS DE MISE À DISPOSITION Projet de modification simplifiée du PLU de FÉGRÉAC

Vu le code de l'urbanisme, articles L.153-45 et suivants, projet de 1ère modification simplifiée. M. le Maire informe qu'une mise à disposition du public relative au projet de première modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de Fégréac sera ouverte du jeudi 23 septembre au lundi 25 octobre 2021 inclus.

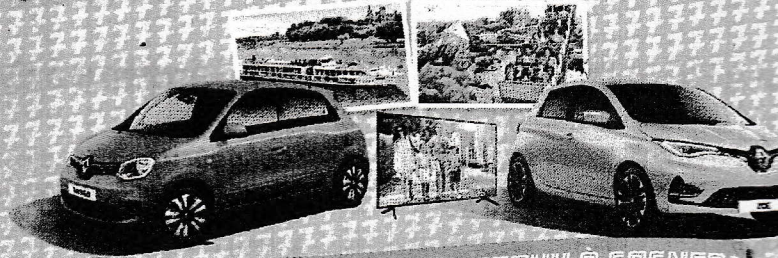
Ce projet de modification simplifiée porte sur l'ajout en annexe du PLU du règlement de l'inventaire bocager. Le dossier de projet de modification simplifiée du PLU et l'exposé de ses motifs seront mis à la disposition du public comme suit : mairie, 1, rue de la Mairie, 44460 Fégréac, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert en mairie.

Les
bonnes
nouvelles
sont
dans les
petites
annonces

Jouez du 5 octobre
au 22 novembre

Presse
Océan



PLUS DE 200 000€ DE CADEAUX À GAGNER

TENTEZ VOTRE CHANCE,
ABONNEZ-VOUS !

50€
pour
3 mois
au lieu de 97,20€**

Le journal papier livré chez vous
+ tous les contenus numériques
Chaque mardi,
une nouvelle carte à jouer**

Envoyez le bon sans affranchir à :
Service Clients
Libre réponse 94114
35099 Rennes Cedex 9

02 40 44 24 24 (prix d'un appel local)
CODE: S211P7AG/AP3C
du lundi au vendredi de 8h à 18h
et samedi de 8h à 12h30

Gagnez d'abo. pres

OUI, je souhaite m'abonner au Pack famille et je pourrai jouer au GRAND JEU 7 À GAGNER :

Pendant 3 mois 7j/7, le journal papier livré à domicile + un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix pour 50€ au lieu de 97,20€**, soit 48% de réduction.

Je complète mes coordonnées

Je règle 50€ par :

Mme M.

chèque bancaire ou

fl

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020, 4,07 € ht la ligne.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée



Travaux de réhabilitation de 42 logements, résidence l'Ariais à Donges, relance des lots 01, 02, 08, 10

PROCÉDURE ADAPTÉE

Habitat 44 - OPH, Mme Sandrine Jouin, directrice générale par intérim, 3, boulevard Alexandre-Millerand, BP 50432, 44204 Nantes 02. Tél. 02 40 12 71 25.

Référence acheteur : 2021TRAV11/2.

L'avis implique un marché public.

Objet : travaux de réhabilitation de 42 logements, résidence l'Ariais à Donges, relance des lots 01, 02, 08, 10.

Procédure : procédure adaptée.

Forme du marché :

Prestation divisée en lots : oui.

Lot 01 : désamiantage.

Lot 02 : gros oeuvre, démolitions.

Lot 08 : menuiseries intérieures.

Lot 10 : peinture.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 4 octobre 2021 à 12 h 00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 8 septembre 2021.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <https://agysoft.marchés-publics.info/>

Autres marchés

Edeis Ports Saint-Malo Cancale

Architecte

APPEL À TALENT

Entité : Edeis Ports Saint-Malo Cancale, gare maritime de la Bourse, 35400 Saint-Malo, tél. 02 99 20 51 00, courriel : contact@saintmalo-cancale.port.bzh

Le groupe Edeis, qui a repris pour le compte de la région Bretagne la gestion des ports de Saint-Malo et de Cancale, est à la recherche d'architectes implantés localement pour divers projets dans la zone portuaire de Saint-Malo, et notamment pour la restructuration de la Halle à Marée, la construction d'ateliers et de locaux tertiaire.

Les postulants devront démontrer une expérience notoire dans la réalisation d'équipements industriels du secteur agro-alimentaire.

Les architectes et les sociétés d'architectes intéressés sont priés de remettre leur dossier de référence, à l'adresse : Edeis Ports Saint-Malo Cancale, Appel à Talent - Architecte, gare maritime de la Bourse, 35400 Saint-Malo.

Date limite de réception des candidatures : mercredi 6 octobre 2021 à 12 h 00, timbre de La Poste ou récépissé de dépôt faisant foi.

Justice - droit

L'avocat gratuit est un droit mais on ne doit pas en abuser

Tout justiciable peu fortuné a droit à l'assistance d'un avocat gratuit, mais cela ne l'autorise pas à abuser du système, selon la Cour de cassation.

Un plaideur qui se montrait exigeant, congédiait les avocats ou les amenait à renoncer, provoquant la désignation régulière d'un

Avis administratifs

NANTES MÉTROPOLE
Commune de NANTES

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2021-694 en date du 30 juillet 2021, Mme la Présidente de Nantes Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, sur le territoire de la commune de Nantes, préalable au déclassement des emprises publiques métropolitaines sur le site du centre commercial de La Boissière, parcelles cadastrées OV549, OV550, OV553, OV555, OV556, OV557, OV558, OV560, OV563.

Les pièces du dossier seront déposées à la mairie annexe de Nantes Nord, 41, route de La Chapelle-sur-Erdre, 44300 Nantes, siège de l'enquête, ainsi qu'au pôle de proximité Erdre et Cens, 48, boulevard Einstein, 44300 Nantes, pendant 15 jours consécutifs, du 10 septembre 2021 au 24 septembre 2021 inclus.

Le public pourra les consulter pendant cette période, au sein de la mairie annexe de Nantes Nord, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 30, et au pôle de proximité Erdre et Cens, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Les personnes souhaitant formuler des observations pourront les consigner sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : Mme la Commissaire enquêteur, mairie annexe de Nantes, 41, route de La Chapelle-sur-Erdre, 44300 Nantes.

Mme Fabienne Lebée, sans emploi, désignée commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie annexe de Nantes Nord :

- le 10 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,

- le 15 septembre de 9 h 00 à 12 h 00,

- et le 24 septembre de 14 h 00 à 17 h 30.

Après avoir entendu toutes les personnes intéressées et examiné les observations consignées sur le registre d'enquête, le commissaire enquêteur établira un rapport faisant état de ses conclusions.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à Nantes Métropole, pôle Erdre et Cens, 48, boulevard Einstein, 44300 Nantes.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter Mme Florence Loiseau (service développement urbain et environnement du pôle Erdre et Cens) au 02 51 83 65 43.

Ville de VERTOU

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) de la métropole nantaise pour la création d'un groupe scolaire dans le secteur des Échalonnères sur la commune de Vertou

AVIS

Par délibération du 30 juin 2021, le conseil municipal de Vertou a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable au titre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm pour la création d'un groupe scolaire dans le secteur des Échalonnères.

La phase de concertation permet au public de formuler des suggestions sur le projet d'évolution du PLUm nécessaire à la réalisation de cet équipement. Elle est ouverte pour une durée de 15 jours, du 1er au 15 octobre 2021 inclus.

Durant cette période, un dossier présentant les objectifs poursuivis par la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUm (évolution de zonage) et un registre papier sont mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville de Vertou, situé place Saint-Martin à Vertou, aux heures et jours habituels d'ouverture (sous réserve de modifications liées à la crise sanitaire).

Le public peut également adresser ses

AVIS DE MISE À DISPOSITION

Projet de modification simplifiée du PLU de FÉGRÉAC

Vu le code de l'urbanisme, articles L.153-45 et suivants, projet de 1ère modification simplifiée. M. le Maire informe qu'une mise à disposition du public relative au projet de première modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de Fégéréac sera ouverte du jeudi 23 septembre au lundi 25 octobre 2021 inclus.

Ce projet de modification simplifiée porte sur l'ajout en annexe du PLU du règlement de l'inventaire bocager.

Le dossier de projet de modification simplifiée du PLU et l'exposé de ses motifs seront mis à la disposition du public comme suit : mairie, 1, rue de la Mairie, 44460 Fégéréac, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert en mairie.

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 9 septembre 2021, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LBF.
Objet social : vente et location de remorques. Commerce d'autres véhicules automobiles. Vente d'articles de sport.

Siège social : 6, rue de la Prime, 44470 Mauves-sur-Loire.

Capital : 1 500 euros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nantes.

Gérance : M. Frédéric Pierre Le Breton, demeurant 6, rue de la Prime, 44470 Mauves-sur-Loire.

Frédéric Pierre LE BRETON.

STRATEINI

Société d'Avocats
1C allée Ermengarde d'Anjou
ZAC Ataiante Champeaux
CS 91124 - 35011 RENNES CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature électronique en date du 3 septembre 2021, il a été constitué une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Forme : SAS Unipersonnelle.
Dénomination sociale : Epic.

Siège social : 22, rue Charles Laisant (44610) Indre.

Objet : la société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger l'activité de holding financière animatrice de groupe. À ce titre, elle pourra notamment constituer ou participer à la constitution de sociétés, prendre ou céder des participations dans des sociétés déjà constituées, participer à des augmentations de capital de sociétés, gérer ses participations et ce, quelle que soit la nature civil ou commerciale desdites sociétés. En outre, elle pourra animer le groupe qu'elle constituera et rendre à titre purement interne aux sociétés qui feront partie de celui-ci tous services spécifiques d'ordre divers tels qu'administratifs, comptables, financiers, juridiques et autres. Dans le cadre de la réalisation de cet objet, la société holding pourra réaliser toutes opérations quelle qu'en soit la nature se rapportant directement ou indirectement à celui-ci ou pouvant en faciliter la réalisation.

Capital social : le capital social de 1 000 euros est divisé en 1 000 actions de 1 euro chacune de valeur nominale.

Président : M. Emyeric Fieron, né le 12 janvier 1984 à Reims (France) est

ron, son époux;
Anthony Chambiron,
eurs conjoints;
s
enfants,
a famille vous font part

ane CHAMBIRON.
EAU

de 79 ans.

ligieuse sera célébrée
bre 2021, à
église de La

u salon Gauguin du
rd-Mathon à Cholet.

sur
thon-pompes-fune-

u de faire-part et
nts.

thon,
2 08 18

-Mauges

épouse;

a belle-fille;

zée, Alix,

nts

conjoints;

et Timéo,

s-enfants;

se, ses soeurs;

imone (+),

eur,

illes Fruchet

tristesse de vous faire

e

né FRUCHET

és à l'âge de 87 ans.

la Maison funéraire

eres à La Séguinière,

12 h et de 14 h 30 à

ligieuse sera célébrée

tembre 2021, à

ise de La Séguinière,

nation au cimetière.

cie chaleureusement le

nant de l'EHPAD de La

leur soutien

Fleurs naturelles

ue contre le cancer et
auteuil.

ntiel lieu de faire-part et

nts.

sur

res.fr

Frères,

2 41 46 66 27

Site internet

https://metropole.nantes.fr/participer/consultations-reglementaires/enquetes-publiques/avis-denq... Pas en cours de sy

Déclassement des emprises publiques métropolitaines - site du centre commercial de la Boissière à Nantes

Les parcelles concernées sont : OV549, OV550, OV553, OV555, OV556, OV557, OV558, OV560, OV563.

L'enquête se déroulera du 10 au 24 septembre 2021.

Les pièces du dossier seront mises à la disposition du public :

- à la mairie de quartier Nantes Nord
41, route de la Chapelle-sur-Erdre à Nantes
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h15 à 17h30

Le commissaire enquêteur y effectuera des permanences :

- vendredi 10 septembre de 9h à 12h
- mercredi 15 septembre de 9h à 12h
- vendredi 24 septembre de 14h à 17h30

Annexe 3 : Certificats d'affichage

Direction Générale Citoyennetés et Territoires Solidaires

Direction de la Relation aux Usager·ère·s
Service PRESTATIONS ADMINISTRATIVES
Secteur FORMALITÉS ADMINISTRATIVES
Suivi par Anne LAROCHE
Tel : 02 40 41 94 04

Mail : instructions.formalites@mairie-nantes.fr

Nos réf. : AL/AC 16.09.21

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

La Maire de la ville de Nantes,

Certifie que l’avis d’enquête publique relatif à la procédure de déclassement des emprises publiques métropolitaines sur le site du centre commercial de la Boissière à Nantes, a été affiché en mairie centrale et en mairie annexe Nantes-Nord, du 25 août 2021 au 25 septembre 2021 inclus, sous le numéro 563.

Fait à Nantes, le 27 Septembre 2021-

Aïcha BASSAL

L'Adjointe Déléguée,
Pour Madame la Maire

**Direction Générale Territoires, Proximité,
Déchets et Sécurité**
Pôle Erdre et Cens
Affaire suivie par Florence LOISEAU
Tél. +33 (0)2 51 83 65 00

LA PRESIDENTE DE NANTES METROPOLE,

CERTIFIE

Que suite à l'arrêté n°2021-694 du 30 juillet 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable au déclassement des emprises publiques métropolitaines sur le site du centre commercial de la Boissière, parcelles cadastrées OV549, OV550, OV553, OV555, OV556, OV557, OV558, OV560, OV563 sur le territoire de la commune de Nantes, le dit arrêté ainsi qu'un avis d'enquête au format A2 ont été affichés du 19 août 2021 au 24 septembre 2021 inclus au pôle Erdre et Cens, 48 boulevard Einstein à Nantes, et les avis d'enquête au format A2 ont été affichés dans le périmètre du site du centre commercial de la Boissière par les services de Nantes Métropole du 23 août 2021 au 24 septembre 2021 inclus.

Fait à Nantes, le **01 OCT. 2021**

Pour la Présidente
Le Vice-président délégué

Michel LUCAS



27 SEP. 2021

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

La Présidente de Nantes Métropole

certifie avoir procédé à l'affichage sur le panneau officiel de Nantes Métropole situé 2 cours du Champ de Mars à Nantes,

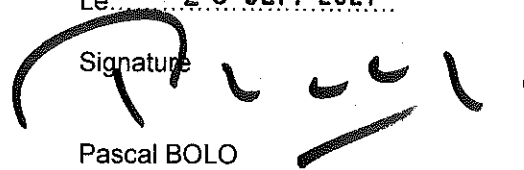
durant la période du 23 août 2021 au 24 septembre 2021 inclus.

de l'avis d'enquête publique préalable au projet de déclassement des emprises publiques métropolitaines sur le site du centre commercial de la Boissière.

Fait à Nantes

Le... 25 SEP. 2021

Signature



Pascal BOLO
Vice-Président délégué

Annexe 4 : Extrait des registres d'enquête

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT Loire-Atlantique

COMMUNE NANTES

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Commune de NANTES
Site du Centre Commercial de la Boissière

Projet de déclassement de
parcelles publiques métropolitaines.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Commune de NANTES. Site du centre commercial de la Boissière. Projet de déclassement de parcelles publiques métropolitaines.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2021-694 en date du 30 juillet 2021 de

M. le Maire de : Mairie Présidente de Nantes Métropole

M. le Préfet de :

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

M. Madame Fabienne LEBEE qualité

Membres titulaires : M. qualité

M. qualité

M. qualité

Membres suppléants : M. qualité

M. qualité

M. qualité

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 10 septembre 2021 au 24 septembre 2021 inclus

les de à et de à

les de à et de à

les de à et de à

Siège de l'enquête : Mairie annexe de Nantes Nord, 41 route de la Chapelle-sur-Erche 44300 NANTES

Autres lieux de consultation du dossier : Pôle Erche et Cens de Nantes Métropole, 48 boulevard Einstein 44300 NANTES

Registre d'enquête :

comportant 21 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Madame la Commissaire Enquêteur, Mairie annexe de Nantes Nord, 41 route de la Chapelle-sur-Erche 44300 NANTES.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception au Pôle Erche et Cens de Nantes Métropole 48 boulevard Einstein, 44300 NANTES

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les vendredi 10 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de à

les mercredi 15 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de à

les vendredi 24 septembre 2021 de - à - et de 14h00 à 17h30

les de à et de à

les de à et de à

les de à et de à

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 10 septembre de 9h heures à 17 heures 30.

Observations de M⁽¹⁾

Permanence du 10 septembre (9h-12h) -
Aucune Visite -

~~du 10/~~

13/09/2021

14/09/2021

RAS

15/09/2021 2^{ème} Permanence (9h-12h).

15/09/2021 Merci pour les renseignements Joëlle NOËL

Du 16/09/2021 au 24/09/2021 RAS.

24/09/2021 3^{ème} Permanence (14h-17h30)
Aucune visite.

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Le 24/09/2021 à 17 heures 30.

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), LEBEE Fabienne déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 15 jours consécutifs, du 10 septembre au 24 septembre 2021 de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 15 à 17 heures 30.

Les observations ont été consignées au registre

par 1 personnes (pages n° 1 à _____).

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre : _____

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature

Flabee

Le présent registre ainsi que les 0 pièces

qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 24/09/2024

à M ne Dawson Mats Pédrogale.

(Voir mentions de clôture en page 19)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

Loire-Atlantique

COMMUNE

NANTES

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Commune de NANTES

Site du Centre Commercial de la Boissière

Projet de déclassement de
parcelles publiques métropolitaines

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Commune de NANTES. Site du centre commercial de la Boissière. Projet de déclassement de parcelles publiques métropolitaines.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2021 - 694 en date du 30 juillet 2021 de

M. le Maire de : Mme la Présidente de Nantes Métropole

M. le Préfet de :

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

Madame Fabienne LEBEE qualité _____

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 10 septembre 2021 au 24 septembre 2021 inclus

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie annexe de Nantes Nord, 41 route de la Chapelle-sur-Erde, 44300 NANTES

Autres lieux de consultation du dossier Pôle Erde et Cens de Nantes Métropole, 48 boulevard Einstein

44300 NANTES

Registre d'enquête :

comportant 21 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Madame la Commissaire Enquêteur, Mairie annexe de Nantes Nord, 41 route de la Chapelle-sur-Erde

44300 NANTES

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception au Pôle Erde et Cens de Nantes Métropole,

48 boulevard Einstein, 44300 NANTES.

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les vendredi 10 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de _____ à _____

les mercredi 15 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de _____ à _____

les vendredi 24 septembre 2021 de _____ à _____ et de 14h00 à 17h30

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 10 septembre de 8h heures 30 à 17 heures 30

Observations de M⁽¹⁾

RAS

13/09/21 RAS

14/09/21 RAS

15/09/21 RAS

16/09/21 RAS

17/09/21 RAS

20/09/21 RAS

21/09/21 RAS

22/09/21 RAS

23/09/21 RAS

24/09/21 RAS

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Le 24/09/2021 à 17 heures 30.

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), LEBEE Fabienne déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant 15 jours consécutifs,
du 10 septembre au 24 septembre 2021
de 8h 30 heures à 12 heures 30 et
de 13 heures 30 à 17 heures 30.

Les observations ont été consignées au registre

par 0 personnes (pages n° — à —).

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du _____ de M _____

2 lettre en date du _____ de M _____

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature

Fabienne

Le présent registre ainsi que les 02 pièces

qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins,

le 24/09/2024

à M^{me} Loiseau Nantes Métropole

(Voir mentions de clôture en page 19)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**